

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 26 novembre 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère et présidente de séance
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la conseillère, madame Dominique Blanchette.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 123-2024 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT**
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-11-1758 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Johanne Therrien
Appuyée par Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 123-2024 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est donné, par la présente, un avis de motion, par Réjean Arsenault, qu'il sera adopté, à la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le règlement numéro 123-2024 concernant la gestion contractuelle.

Réjean Arsenault dépose et présente le projet de règlement 123-2024.

Il est également mentionné que le règlement 123-2024 reprend les mécanismes prévus au règlement 071-2020 concernant la gestion contractuelle, mais que les différentes exigences obligatoires en vertu des récents projets de loi y sont ajoutées, et ce, afin qu'elles soient en vigueur avant le 6 décembre 2024.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR
UNIQUEMENT**

Aucune question.

**2024-11-1759
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition Johanne Therrien
Appuyée par Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 32.

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

**Dominique Blanchette,
Conseillère municipale &
Présidente de séance**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.